

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 24 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 28

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACÉ - Sophie LE DRÉAN QUÉNEC'H DU - M. Jean-Michel PÉNARD - Mmes Sylvie VIROLLE - Françoise LERAY - MM. Marcel JORET - Yann LE GUEN - Aroun PAJANIRADJA - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mmes Christine PIETTE - Marie-Christine GARNIER - MM. Patrick MALLET - Pierre HUCKERT - Mmes Nathalie LECARDONNEL - Sonia GAMEROFF (arrivée avant le vote du point 1) - MM. Bernard VINATIER - Yves FÉREY - Mme Nathalie BELLEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme Joëlle DY
M. Laurent MOLEZ
M. Stéphane BONNEL
M. René MARHEM
Mme Annie LIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Gaëlle MESTRIES

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Joëlle DY à M. Yann LE GUEN
Pouvoir de M. Laurent MOLEZ à Mme Gaëlle MESTRIES
Pouvoir de M. Stéphane BONNEL à Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU
Pouvoir de Mme Annie LIS à M. Bernard VINATIER

1 - Intercommunalité - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, désigne, par vote à main levée, Monsieur Patrice DUMAS, membre titulaire et Monsieur Alain MORI, membre suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

2 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - tarification pour l'année 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide :

- de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m²;
- d'exonérer les enseignes autres que celles scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m²;
- d'exonérer, en application de l'article L2333-8 du CGCT, à hauteur de 50 %, les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ;
- de fixer les tarifs à :

Enseignes					Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 7 m ²	superficie supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 20 m ²	superficie comprise entre 20 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
exonération	15.50 €	31.00 € Réfaction de 50 % soit 15,50 €	31.00 €	62.00 €	15.50 €	31.00 €	46.50 €	93.00 €

- d'indexer automatiquement les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année.

3 - Aiguillon construction - demande de garantie d'emprunt - travaux de réhabilitation de 11 logements situés 8 rue Nominoë

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 193 425 € souscrit par la SA D'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, relatif aux travaux d'amélioration de 11 logements situés 8 rue Nominoë.

4 - Dénomination d'un espace public - rue Gilles Ridard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la proposition de nom du nouvel espace public, rue Gilles Ridard, comme suit « **parking Gilles Ridard** ».

5 - Comité National d'Action Sociale (CNAS) - désignation des représentants et prise en charge des retraités

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs,

- désigne Monsieur Claude JAOUEN, Maire, (suppléante Mme Ghislaine MARZIN) délégués de la Collectivité et Mme Marie-Paule BRUÉZIERE (suppléante : Mme Gabrielle LORANT) déléguées des agents auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- autorise les agents retraités de la collectivité intéressés par le CNAS de bénéficier des prestations de cet organisme en 2018 et 2019,
- autorise les agents de la commune intéressés par le CNAS de bénéficier des prestations de cet organisme pendant les deux années qui suivent l'année où ils font valoir leur droit à la retraite,
- décide de fixer la participation financière de la Ville de Melesse à hauteur de 60 % du montant annuel de la cotisation « retraités » et 40 % restant à charge du retraité.

6 - Accueil de Loisirs Enfance « Les Jeunes Pousses » - vote des tarifs des camps 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de fixer les tarifs des mini-camps de l'accueil de loisirs Enfance « les jeunes pousses » pour l'été 2017 comme suit :

Camps	Effectifs	Jours	Tarif melessien QF plafond	Tarif melessien QF plancher	Tarif extérieur
BEDEE	16	4	140,50 €	35,13 €	206,34 €
MEZIERES SUR COUESNON	16	5	173,19 €	43,30 €	255,49 €
GUEHENNO	16	3	133,63 €	33,41 €	183,01 €
IFFENDIC	16	5	179,91 €	44,98 €	261,21 €

7 - Accueil de Loisirs Jeunesse - centre ados - vote du tarif camp 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide de fixer le tarif du mini-camp de l'accueil de loisirs Jeunesse « centre ados » pour l'été 2017 comme suit :

Camp	Effectifs	Jours	Tarif melessien QF plafond	Tarif melessien QF plancher	Tarif extérieur
MERDRIGNAC	16	6	216,55 €	54,14 €	240,61 €

8 - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) demande de subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPDR d'un montant de 26 217 € HT afin de cofinancer des travaux dans les écoles élémentaire et maternelle publiques.

9 - Contrat de prêt pour l'usage « fenaison de l'herbe sur pied courant mai-juin »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le contrat de prêt pour l'usage « fenaison de l'herbe sur pied courant mai-juin » pour l'occupation à titre gratuit par 2 administrés de diverses parcelles appartenant à la commune.

Tirage au sort des jurés d'assises 2018

Monsieur le Maire a procédé au tirage au sort de 15 noms à partir de la liste électorale pour l'établissement de la liste préparatoire du Jury d'Assises pour 2018.

Melesse, le 1^{ER} Juin 2017

**Le Maire,
Claude JAOUEN**